



CHARTRE D'AIDE AUX DEVOIRS DU CLUB 6-12 ANS **ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

Les inscriptions se font au trimestre pour les enfants qui ont besoin d'un soutien régulier. **C'est un temps d'accompagnement assuré par les animateurs** en lien avec les parents et les professeurs.

L'équipe du club 6-12 s'engage à :

- Offrir aux enfants un temps et un espace structuré pour les devoirs.
- Fournir aux enfants des méthodes, des approches, pour faciliter l'acquisition des savoirs, ainsi que du matériel pédagogique.
- Renforcer leur autonomie personnelle et leur aptitude à vivre en collectivité.
- Valoriser leurs capacités et leur estime de soi.
- Etre à l'écoute de l'enfant, de sa famille, et répondre au mieux à leurs attentes.

L'enfant s'engage à :

- Etre volontaire et assidu.
- Respecter les horaires (pas de venue après 17h00).
- Ne pas manger pendant le temps d'aide aux devoirs (un temps est prévu de 16h45 à 17h00 pour le goûter).
- Apporter les affaires nécessaires à la réalisation de leur travail (cahiers, leçons, trousse, et devoirs notés...).
- Ne pas perturber le travail des autres enfants (comportement volontaire et respectueux).
- S'organiser dans leur travail et tendre vers une autonomie afin de respecter le partage du temps entre chaque enfant (ne pas solliciter continuellement l'animateur référent).

Les parents s'engagent à :

- S'informer régulièrement du suivi de leur enfant auprès de son animateur référent.
- Etre présent aux réunions formelles d'information et de restitution.
- Fournir un cahier de brouillon.

C'est un accompagnement de groupe et non pas individuel.

L'aide aux devoirs n'est pas une garderie, nous n'accueillons pas les enfants n'ayant pas de devoirs.

Dans ce cas, nous invitons les enfants à rentrer chez eux.

Cette charte est élaborée pour que les enfants évoluent dans de bonnes conditions et que le travail fourni soit bénéfique pour tous. Si les conditions citées précédemment ne sont pas respectées, l'équipe d'encadrement ou la famille se réserve le droit de rompre la collaboration sans prétendre à un remboursement.

Si votre enfant rencontre des difficultés scolaires temporaires, **vous êtes susceptibles de recevoir une proposition de prise en charge individuelle** sur le temps des Nap de 15h à 16h30 au sein du club 6-12. Cet accueil est libre et gratuit et **visé à résoudre une ou des difficultés scolaires rencontrées ponctuellement**. En cas d'acceptation de votre part, vous vous engagez à ce que votre enfant soit présent sur l'ensemble du cycle proposé. Vous autorisez un membre de l'équipe d'animation du club 6-12 de venir chercher votre enfant au sein de son établissement scolaire à 15h.

Date :

Nom du responsable légal :
Signature :

Nom de l'enfant :
Signature :

Nom de l'animateur référent :
Signature :